



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5328

Lundi 30 Avril 2012

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 5 089.29**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/1997)

**VARIATION DU JOUR : + 0,12%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 7,77%**

**TUNINDEX20 : 1 990.37**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/2006)

**VARIATION DU JOUR : + 0,12%**

**VARIATION SUR L'ANNEE : + 5,96%**

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 363,10	0,33%	2,69%
8300	INDICE DES BANQUES	2 985,94	0,32%	2,38%
8500	INDICE DES ASSURANCES	10 322,77	0,18%	8,22%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 436,78	0,49%	1,37%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	4 104,87	0,29%	24,04%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 925,57	0,51%	27,06%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	3 166,26	-0,37%	25,47%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	3 227,79	-0,34%	33,06%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 209,63	-0,39%	23,37%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	2 062,96	-0,12%	3,47%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 462,81	-0,08%	2,85%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 757,38	-1,21%	4,06%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	5,800	14-04-2010	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	37,000	36,800	36,500	36,980	36,420		
2	1	0,600	27-06-2011	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	17,500	17,500	17,500	17,700	17,230		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,670	1,640	1,630	1,670	1,600		
4	1	0,420	27-04-2011	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,500	8,380	8,500	8,500	8,250		
5	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,220	17,220	17,350	17,400	17,200		
6	10	2,000	04-07-2011	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	72,000	71,910	72,500	72,500	71,910		
7	5	0,650	18-06-2010	BH - Banque de l'Habitat	18,200	18,200	18,200	18,200	18,200		
8	5	0,850	07-06-2011	TL - Tunisie Leasing	27,100	27,100	27,500	27,500	27,100		
9	1	0,240	01-07-2011	BT - Banque de Tunisie	11,300	11,300	11,400	11,400	11,260		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	10,150	10,150	10,000	10,150	10,000		
11	5	0,400	12-09-2011	BNA - Banque Nationale Agricole	11,570	11,570	11,550	11,570	11,550		
12	10	1,400	24-06-2011	AMEN BANK	74,800	74,800	74,800	74,800	74,300		
13	1	0,220	20-06-2011	ATB - Arab Tunisian Bank	6,090	6,030	6,090	6,100	6,010		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	19,310	19,020	19,300	19,330	19,020		
15	5	1,500	08-07-2011	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	77,890	77,500	76,380	77,890	76,380		
16	1	1,000	30-06-2011	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,650						
17	5	0,750	02-06-2011	CIL - Compagnie Internationale de leasing	18,000	17,540	18,200	18,300	17,500		
18	1	0,200	15-07-2011	ATL - Arab Tunisian Lease	5,090	5,100	5,090	5,100	5,090		
19	1	0,160	11-07-2011	PGH - Poulina Group Holding	8,800	8,800	8,680	8,800	8,540		
20	10	1,800	04-07-2011	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	167,900	168,000	168,000	168,000	166,100		
21	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	173,400	173,700	171,000	173,700	171,000		
22	5	0,400	08-07-2011	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	8,360	8,450	8,110	8,450	8,110		
23	5	0,700	19-05-2011	SALIM - Société d'Assurances SALIM	29,000						
24	1	0,250	27-06-2011	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	11,010	11,280	10,950	11,280	10,950		
25	1	0,020	01-08-2011	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,070	1,070	1,080	1,080	1,070		
26	1	0,070	15-06-2011	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	4,590	4,600	4,580	4,600	4,540		
27	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	13,400	13,310	13,500	13,900	13,310		
28	5	0,400	01-07-2011	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	18,440	18,440	18,500	18,500	18,200		
29	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	9,090	9,110	9,200	9,300	9,110		
30	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,000	3,070	2,930	3,070	2,910		
31	1	0,150	15-07-2011	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	10,840	11,090	10,760	11,360	10,760	B	10,760
32	1	0,370	02-06-2011	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	11,210	11,280	11,210	11,280	11,200		
33	1	0,150	22-07-2011	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,760	3,720	3,770	3,770	3,720		
34	5	0,500	15-07-2011	EL WIFACK Leasing	19,570	19,740	19,690	19,740	19,300		
35	1	0,280	06-06-2011	Société ESSOUKNA	11,850	11,700	11,890	11,890	11,660		
36	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	8,500	8,480	8,780	8,860	8,480		
37	1	0,250	15-06-2011	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	6,590	6,590	6,580	6,590	6,560		
38	1	0,060	24-10-2011	SOPAT - Société de Production Agricole Teboula	4,000	4,000	4,000	4,010	3,950		
39	1	0,860	05-07-2011	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	13,200	13,300	13,900	14,000	13,300		
40	1	0,060	28-06-2011	Société Les Ciments de Bizerte	8,380	8,380	8,400	8,400	8,380		
41	5	0,375	15-07-2011	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	10,600	10,530	10,700	10,790	10,450		
42	1	0,250	01-08-2011	ENNAKL Automobiles	10,830	10,830	10,830	10,850	10,770		
43	1	0,350	2010	Telnet Holding	9,670	9,520	9,370	9,590	9,240		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
44	20	1,800	27-09-2011	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	29,910	30,000	30,000		
45	25	10,500	15-06-2011	Air Liquide Tunisie	412,000	400,000	400,000		
46	5	0,825	17-06-2011	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	50,560	50,300	50,300		
47	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	42,670				
48	5	1,600	01-06-2011	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	76,730				
49	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	34,800	33,240	33,240		
50	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,770	4,710	4,920		
51	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	26,560	26,560	26,560		
52	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	40,400	39,800	39,800		
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	8,850	8,900	8,900		
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	13,200				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MONOPRIX (10 à 2), SOTETEL (10 à 5).**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
55	I			Société SERVICOM	12,340	12,000	12,140	12,140	11,980		
56	I			Société Carthage Cement	4,080	4,080	4,090	4,100	4,000		
57	I			Société HEXABYTE	8,900	8,990	9,030	9,040	8,730		

## COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
58	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,470	2,450	2,500		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA</b>									
59	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	08-07-2011	107,150			
60	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2012	102,500	104,500	104,500	4,315
61	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	09-02-2012	102,500			
62	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2011	102,000			
63	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	72,680			
64	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2011	105,000			
65	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2011	103,000	103,640	103,640	55,110
66	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	66,760			
67	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013	09-03-2012	100,000			
68	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	09-03-2012	103,500			
69	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	09-03-2012	97,600			
70	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2011	96,000			
71	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015		100,000			
72	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018		100,000			
<b>LES EMPRUNTS</b>									
73	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2011	100,000			
74		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2011	100,000			
75		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2011	100,000			
76		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2011	100,000			
77		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032		100,000			
78		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019		100,000			
79	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2012	100,000			
80	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2011	99,910			
81		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2011	100,000			
82		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2011	100,000			
83	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2011	100,000			
84	LEASING	EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2011	100,000			
85		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2011	100,000			
86		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2011	100,000			
87		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2012	100,000			
88		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2012	100,000			
89		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2011	100,000			
90		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2011	100,000			
91		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2011	102,200			
92		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2011	100,000			
93		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014	27-01-2012	100,000			
94		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014	27-01-2012	100,000			
95		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014	02-03-2012	100,000			
96		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014	02-03-2012	100,000			
97		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09	TL95F	25-09-2014	25-09-2011	100,000	100,000	100,000	2,056
98		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL95V	25-09-2014	25-09-2011	100,000			
99		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2012	100,000			
100		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2012	100,000			
101		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2011	100,000			
102		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2011	100,000			
103		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2011	100,000			
104		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2011	100,000			
105		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T105F	28-02-2016	28-02-2012	100,000			
106		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T105V	28-02-2016	28-02-2012	100,000			
107		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016		100,000			
108		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016		100,000			
109		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016		100,000			
110		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016		100,000			
111		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017		100,000			
112		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017		100,000			
113	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2011	100,000			
114		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2011	100,000			
115		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2011	100,000			
116		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2012	101,760			
117		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2012	100,000			
118		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2012	100,000			
119		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019		100,000			
120		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022		100,000			
121	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2012	100,000			
122	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2012	100,000			
123		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2011	100,000			
124		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2011	100,000			
125		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2011	100,000			
126		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2011	100,000			
127		EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB82S	31-08-2025	31-08-2011	100,000			
128		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021		100,000			
129		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021		100,000			
130	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2011	100,000			
131		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2011	100,000			
132		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2011	100,000			
133		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2011	99,300			
134		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016	20-05-2011	100,000			
135		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019	20-05-2011	100,000			
136		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024	20-05-2011	100,000			
137		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029	20-05-2011	100,000			
138	UIB	EO UIB 2009 - IA 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2011	100,000			
139		EO UIB 2009 - IB 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2011	100,000			
140		EO UIB 2009 - IC 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2011	100,000			
141		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021		100,000			
142		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031		100,000			
14									

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION	
				ECHEANCE	PRECEDENTE	REFERENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>											
144	CIL	EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2ans de franchise j. 14/10	CL51F	14-10-2012	14-10-2011	100,000					
145		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2011	100,000					
146		EO CIL 2007 / 1 Sans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2012	100,000					
147		EO CIL 2007 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2012	100,000					
148		EO CIL 2007 / 2 Sans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2012	100,000					
149		EO CIL 2007 / 2 Sans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2012	100,000					
150		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2011	100,000					
151		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2011	100,000					
152		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019	15-01-2012	100,000					
153		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019	15-01-2012	100,000					
154		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2011	100,000					
155		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2011	100,000					
156		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2011	100,000					
157		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2011	101,120					
158		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2012	100,000					
159		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2012	100,000					
160		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2011	100,000					
161		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2011	100,000					
162		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2011	100,000					
163		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2011	100,000					
164		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016		100,000					
165		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016		100,000					
166	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2012	100,000					
167		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2012	100,000					
168		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2012	100,000					
169		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2012	100,000					
170	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2011	100,010					
171		EO ATL 2007-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 31/08	AT71F	31-08-2012	31-08-2011	100,000					
172		EO ATL 2007-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT71V	31-08-2012	31-08-2011	100,000					
173		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2011	100,000					
174		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2011	100,000					
175		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2011	100,000					
176		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2011	100,000					
177		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2011	100,000					
178		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2011	100,000					
179		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2011	100,000					
180		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2011	100,000					
181		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2011	100,000					
182		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2011	100,000					
183		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2011	100,000					
184		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017		100,000					
185		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017		100,000					
186		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019		99,990					
187	UTL	EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2011	100,000					
188	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
189		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
190		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
191		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
192		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
193		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
194		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2011	100,000					
195	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2012	100,000					
196	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2012	100,000					
197		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe Sans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2011	100,000					
198		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable Sans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2011	100,000					
199		EO ATTIJARI LEASING 2011 Sans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017		99,990					
200	AIL	EO AIL 2007 Sans AP 6,875% j. 17/12	AIL7	17-12-2012	17-12-2011	100,000					
201		EO AIL 2008 Sans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2011	100,000					
202		EO AIL 2009 / 1 Sans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2012	100,000					
203		EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AIL01	08-04-2015	08-04-2012	100,000					
204		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AIL11	28-04-2016		100,000					
205	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
206		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
207		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2012	100,000					
208	UNION DE	EO UNIFACTOR 2008 Fixe Sans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8F	14-03-2013	14-03-2012	100,020					
209	FACTORING	EO UNIFACTOR 2008 Variable Sans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2012	100,000					
210		EO UNIFACTOR 2010 Fixe Sans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2012	100,000					
211		EO UNIFACTOR 2010 Variable Sans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2012	100,000					
212	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe Sans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2012	100,000					
213	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2012	100,000					
214	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2011	100,000					
215	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2011	100,000					
216	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
217	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
218	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
219		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
220		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2011	100,000					
221	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2011	100,000					
222		EO HL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2011	100,000					
223		EO HL 2009-1 Fixe Sans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2011	100,000					
224		EO HL 2009-1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2011	100,000					
225		EO HL 2009-2 Fixe Sans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2011	100,000					
226		EO HL 2009-2 Variable Sans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2011	100,000					
227		EO HL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2011	100,000					
228		EO HL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2011	100,000					
229		EO HL 2010-2 Fixe Sans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2011	100,000					
230		EO HL 2010-2 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2011	100,000					

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
246				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	8,500				
247				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNPI1)	18,500	15,730	15,730		
248				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,820				
249				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,870				
250				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	20,690				
251				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,790				
252				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,120				
253				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,780				
254				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,800				
255				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,480				
256				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,750				
257				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,330				
258				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,300				
259				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,270				
260				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,250				
261				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,110				
262				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,370				
263				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,150				
264				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,070				
265				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,690				
266				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,490				
267				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,300				
268				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,250				
269				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,130				
270				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,870				
271				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,320				
272				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,530				
273				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	13,430				
274				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	8,950				
275				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	6,390				
276				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,790				
277				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,590				
278				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,550				
279				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,530				
280				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,440				
281				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,420				
282				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,950				
283				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,540				
284				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,980				
285				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,280				
286				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,970				
287				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	338,830				
288				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	193,620				
289				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	165,960				
290				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	110,640				
291				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	80,460				
292				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	61,900				
293				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	57,130				
294				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	52,200				
295				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	51,330				
296				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	42,620				
297				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	41,810				
298				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	37,450				
299				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	19,330				
300				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	34,790				
301				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	25,280				
302				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,240				
303				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	8,710				
304				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	7,490				
305				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,280				
306				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	3,450				
307				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	6,090				
308				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	6,290	5,800	5,800		
309				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,140				
310				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,690				
311				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,390	0,020	0,020		
312				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	3,490				
313				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,170				
314				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,880				
315				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	22,420				
316				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	15,650	10,640	10,640		
317				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	11,230	8,600	8,600		
318				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,880				
319				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,340				
320				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,750				
321				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,500				
322				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	1,100				
323				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,720				
324				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,250				
325				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGD4)	86,950				
326				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	2,360				
327				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	2,360				
328				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,970				
329				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,890				
330				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,390				
331				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,710				
332				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,650				
333				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,330				
334				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,470				
335				SOTUVER (ds. 1/20. du 24/04/2012 au 09/05/2012 - SVDS2)	0,100	0,070	0,070		
336				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,360				B
337				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,870				
338				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,570				
339				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,640				
340				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,200				
341				ATTIJARI LEASING (Action Rompue - TJLR)	6,910				
342				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	4,680				
343				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,530				
344				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,290				
345				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	2,030				
346				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,780				
347				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,550				
348				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,350				
349				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,170				
350				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,300				B
351				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	1,530				
352				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	1,260				
353				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	2,710				B
354				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,990				
355				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,420				
356				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	1,210				
357				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,510	0,510	0,510		
358				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,480				
359				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,950				
360				TPR (da. 1/1149. 20/06/2008 - TPR08)	0,700				
361				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	1,020	0,050	0,050		
362				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,210	0,020	0,020		
363				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,890				B
364				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,210				
365				TUN RE (ds. 2/3. du 16/04/2012 au 30/04/2012 - TRDS2)	0,180	0,010	0,010		
366				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CCI0)	0,080	0,080	0,080		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION ELECTRONIQUE

## MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
367	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	14,400			S	
368	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	5,860				
369	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	11,000				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## MARCHE HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
370				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,770			S	
371				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,430			S	
372				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,340			S	
373				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,330			S	
374				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,620			S	
375				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,600			S	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

## MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES AVEC CONTREPARTIE</b>									
Sté New Body Line	10	25.910	14-10-2011	10.000		3 602	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté DORCAS NUTRITION	10	11.710	16-03-2012	11.840		1 000	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté New Body Line - DA 2012 parité 1/6				1.000		14	TSI	31-05-2012	04-05-2012
Sté New Body Line - DA 2012 parité 1/6				1.000		58	TSI	31-05-2012	04-05-2012
AL KHOUTAF Ondulé	20	20.000	02-03-2012	20.000		161	MAC SA	30-05-2012	04-05-2012

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au **Marché Alternatif** des titres de capital de la Cote de la Bourse, la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS» ouvre son capital social au public à hauteur de **28,89%** qui sera réalisée par augmentation de capital avec les conditions ci-après.

### ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au **cours de 10 dinars l'action** et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par **l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles** à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société «AMS» réuni en date du 18/01/2012 a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à **ne pas céder** leurs titres en Bourse pendant **une période d'une année** à partir de la date de la première cotation en Bourse.

### 1- Présentation de la société :

**Dénomination :** Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

**Siège social :** Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 1962

**Capital social :** 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

### Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.
- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

### 2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **lundi 30/04/2012 au vendredi 11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

### 3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

### 4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

### 5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

### 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

#### 6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 actions de la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

**Catégorie A :** 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (**autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires**) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

**Catégorie B :** 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

**Catégorie C :** 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

**Catégorie D :** 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM agréés par le CMF sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement les quantités demandées et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toutes les demandes de souscription doivent comporter les indications précitées.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour **les OPCVM** ne doivent pas porter sur plus de **10% des actifs nets**, ayant servi pour le calcul de la **dernière valeur liquidative publiée**, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
  - Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.
- Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### Le mode de satisfaction des demandes de souscription :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la **liste des actionnaires** de la société «AMS» **arrêtée** à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le **16/04/2012**. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour les catégories B et C :** les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **C puis A puis D puis B**.

### Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant: le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des souscripteurs, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par souscripteur, **la catégorie d'avoir**, le nombre total de souscripteurs, le nombre total des quantités demandées par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu du support informatique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous pli fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **lundi 14 mai 2012 à 17h00**.

**Les modèles des états** des demandes de souscription sont mis, **par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»

(SUITE)

#### Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **mardi 15 mai 2012**, à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### 6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des **institutionnels**. Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à **MAC SA**, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (la dénomination, l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

#### Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération du placement garanti, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement garanti au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

#### 7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### 8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN TN0001500859.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA.

#### 9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres (2 461 680 actions anciennes et 1 000 000 actions nouvelles) sur le marché alternatif de la cote de la Bourse fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

#### 10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

#### 11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor.

Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### 12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur les sites Internet du CMF: [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de la Bourse : [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn).

### SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES « AMS »

A la demande du CMF, la cotation des titres « **AMS** » sera suspendue à partir du lundi 30 avril 2012.

### REPRISE DE LA COTATION SUR LES ACTIONS GIF-FILTER

Le Conseil du Marché Financier a décidé la reprise de la cotation sur les actions de la société **GIF-FILTER S.A.**, à partir de la séance du lundi 30 avril 2012.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL-SMG-

Depuis l'acquisition en 2007 de la société Magasin Général par le Groupe POULINA et le Groupe BAYAHY de nombreuses étapes ont été franchies dans la modernisation et la progression de l'enseigne MAGASIN GENERAL qui a été rejoint par l'enseigne PROMOGRO.

Aujourd'hui le groupe contrôlé par la société MED INVEST réalise un chiffre d'affaires consolidé de plus de 500 millions de dinars.

Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec la signature d'un accord avec ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN. Le groupe AUCHAN est un des acteurs majeurs dans la distribution avec 616 hypermarchés, 759 supermarchés intégrés et 1653 magasins franchisés ou associés à travers le monde, avec un CA consolidé de plus de 44 milliards d'Euros.

Groupe AUCHAN qui a fêté ses 50 ans en 2011, a été créé par Gérard MULLIEZ. Aujourd'hui, Groupe AUCHAN, qui occupe la 12ème place du classement mondial des distributeurs, compte 262 000 collaborateurs dans 12 pays et se développe à travers plusieurs activités : hypermarchés, supermarchés, immobilier commercial, banque, e-commerce et drive.

Cet accord, sous réserves des autorisations nécessaires, prévoit :

- une assistance technique pour l'ensemble des métiers de la grande distribution,

- une prise de participation initiale de 10% par ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN dans le capital de la société MAGASIN GENERAL,

- une démarche commune sur la Lybie devant permettre une implantation au plus tôt, c'est-à-dire dès que les conditions le permettront.

Ainsi le plus grand apport et le plus grand acquis pour MAGASIN GENERAL est l'engagement pris par AUCHANSUPER de former l'ensemble des collaborateurs de l'enseigne MAGASIN GENERAL soit en France soit en Tunisie.

### SOCIÉTÉ ESSOUKNA

Le conseil d'administration de la société ESSOUKNA, réuni le 07 Mars 2012, a décidé de soumettre à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée ultérieurement, la proposition d'augmenter le capital social de la société de 20% par attribution de 601.250 actions nouvelles gratuites, de un dinar de nominal, pour 3.006.250 actions anciennes, soit une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes. Cette augmentation sera réalisée par incorporation d'une partie des réserves.

Cette assemblée générale extraordinaire se réunira en principe le même jour que l'assemblée générale ordinaire et décidera des modalités de réalisation de l'augmentation du capital de la société.

### SOCIÉTÉS TELNET HOLDING -TLNET -

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION & PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE TELNET HOLDING ET LA SOTETEL RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS À L'EXPORT

Les sociétés Telnet Holding (TLNET) et SOTETEL (SOTET) et « DB Algeria », filiale du Groupe Telnet Holding en Algérie, viennent d'annoncer la concrétisation de leur annonce d'alliance objet du communiqué de presse commun du 18/04/2012 par la signature d'une convention de coopération et partenariat stratégique pour la réalisation des projets dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications pour le marché Algérien.

Cette convention vise dans une première étape des projets d'ingénierie de déploiement des réseaux d'opérateurs de télécommunications de nouvelle génération en Algérie. A cet effet, SOTETEL et le Groupe Telnet Holding à travers sa filiale « DB Algeria » viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec des équipementiers de télécoms leaders dans les réseaux mobiles 3G.

Ceci permettra aux deux partenaires d'être acteurs principaux avec d'autres équipementiers de renommée internationale dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie courant 2012 et 2013 d'une part et d'autre part d'offrir des nouvelles opportunités de projet sur le marché Algérien de déploiement des réseaux en fibre optique pour d'autres secteurs notamment l'énergie et le transport. Vu l'importance de la taille du marché Algérien pour les activités d'ingénierie et le déploiement des réseaux de nouvelle génération, cette convention de partenariat permettra de développer de nouveaux projets en Algérie qui vont nécessiter la mobilisation d'équipes communes TELNET/SOTETEL pouvant atteindre 100 ingénieurs et cadres Tunisiens sur les prochaines années 2012-2014.

Ce partenariat tuniso-tunisienne entre SOTETEL et le Groupe Telnet Holding permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape. Ce partenariat porte sur des nouvelles activités à forte valeur ajoutée à l'export dans le domaine des technologies de l'information et de la communication assurant ainsi d'une part la promotion du savoir faire et des compétences tunisiennes sur ces marchés émergents en Afrique et d'autre part le développement des activités à l'export pour SOTETEL et le Groupe Telnet Holding courant de la période 2012-2014.

### SOCIÉTÉ DE PLACEMENT & DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 19 Avril 2012 et statuant sur l'exercice 2011, a approuvé un dividende de 0,420D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 14 mai 2012.

## AVIS DES SOCIETES

### TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - « TPR »

La société Tunisie Profiles Aluminium « TPR » a pris une participation à la création dans le capital de la société « LAVAAL INTERNATIONAL » de droit italien ayant pour objet : la fabrication des accessoires en aluminium. Le capital de cette société est de 600.000 Euro totalement libéré. La participation de TPR représente 75% de ce capital et s'élève donc à quatre cent cinquante mille Euro (450 000). Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de TPR de renforcer l'intégration industrielle de ses produits et de se rapprocher de ses clients locaux et étrangers.

### SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 22 Mars 2012 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2012 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2011 de 1 dinar 800 millimes par action.

### SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA

Les sociétés du Groupe MZABI actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public qu'elles sont entrées dernièrement en pourparlers avec un Groupe Étranger, et ceux, dans le cadre d'un partenariat technique et / ou financier.  
Ces pourparlers demeurent encore à un stade initial et les sociétés du Groupe MZABI, ne pourront s'exprimer jusque là, sur les issues que peuvent prendre lesdites discussions qui pourraient aboutir, soit à un partenariat technique, soit à une prise de participation directe ou indirecte.  
Les Sociétés du Groupe MZABI, s'engagent à tenir le public informé de l'avancement de ces discussions.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 05 avril 2012 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 17 mai 2012 à 16h et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

### SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS (S.N.M.V.T) - MONOPRIX -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) - MONOPRIX - réuni le vendredi 06 avril 2012, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2011, dégagant un résultat de 5 442 508DT et a décidé de :  
Convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 17 mai 2012 et de lui proposer la distribution d'un dividende de quatre cent millimes (0,400dt) par action.  
Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale extraordinaire le 17 mai 2012 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Augmentation du capital social, qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT et l'émission de 2 773 524 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes.  
Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

La société Carthage Cement informe ses actionnaires que :  
➤ le projet de réalisation de la cimenterie a atteint un taux d'avancement de 100% pour l'engineering, 99% pour la fabrication et la réception des équipements, de 80% pour les travaux de génie civil et de construction et de 20% pour les travaux de montage des équipements et de la structure métallique.  
➤ les travaux de construction et de montage sont en cours, avec 1270 personnes actuellement sur site, et n'ont connu aucun jour d'arrêt depuis les cas de force majeure survenus en début 2011 et déjà communiqués, ayant décalé la date prévisionnelle d'entrée en production à début 2013.  
➤ les investissements réalisés s'élèvent à 550 millions de dinars,  
Par ailleurs, conformément au décret loi du 14 mars 2011, la commission de confiscation prépare l'opération de transfert à l'Etat des participations directes et indirectes de Belhassen Trabelsi dans la société.  
Actuellement, les mises à jour du plan de financement, liées aux variations du business plan, sont en cours d'étude et de préparation en collaboration entre la société sous contrôle de l'administration judiciaire, la commission de gestion des biens confisqués et la commission du contrôle général des finances au niveau du Ministère des Finances.  
L'entrée, en cours de réalisation, de l'Etat en tant qu'intervenant actif dans le projet ainsi qu'au niveau du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société constitue pour le marché financier et vis-à-vis de ses bailleurs de fonds une garantie supplémentaire et indéniable pour le développement du projet, ainsi que sa bonne gouvernance pour la période après la levée de l'administration judiciaire.

### SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la SFBT et du public que le management de la société a entamé une réflexion qui pourrait aboutir, le cas échéant, à la reprise du projet de restructuration de 2007. Ce projet a été confié à un professionnel de la place pour accompagner le groupe dans cette réflexion.

### TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Samedi 07 Avril 2012 a décidé de proposer :  
1. La Distribution d'un dividende de 0,220 Dinar par action.  
2. Une augmentation du capital de 2.000.000 de Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement par : Attribution gratuite d'une (01) Action nouvelle pour vingt et un (21) actions anciennes avec jouissance 01-01-2012, le capital sera porté de 42.000.000 Dinars à 44.000.000 Dinars.  
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.  
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

### SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Dans un souci d'information continue du public et en application des dispositions de l'article 4 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, le Président Directeur Général de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A » porte à la connaissance des actionnaires et du public ce qui suit :  
Le Conseil d'Administration de la société a été convoqué pour se réunir le vendredi 20 avril 2012 en présence du commissaire aux comptes de la société.  
Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration aura à :  
✓ Arrêter les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011,  
✓ Convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira au cours du mois de juin 2012,  
✓ Statuer sur l'attribution d'un siège au Conseil d'Administration de la société à un représentant des petits porteurs,  
✓ Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de décider, dans le cadre des avantages accordés par l'article 7 du code d'incitation aux investissements et attribués par l'Agence de Promotion des Investissements à la SOTRAPIL au titre de l'exercice 2011, d'augmenter le capital social de 817.960 dinars afin de le porter à 17.177.160 dinars et ce par incorporation de 760.966 dinars à prélever sur le poste « réserves pour réinvestissements exonérés » et de 56.994 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés ». Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de 163.592 actions nouvelles gratuites au nominal de cinq (5) dinars à attribuer aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour vingt (20) anciennes. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
La Direction Générale de la SOTRAPIL communiquera ultérieurement les projets de résolutions proposés par le Conseil d'Administration.

### SOCIETE ADWYA

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mercredi 11 Avril 2012 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et extraordinaire dont la date sera fixée lors du prochain conseil d'administration du 27 avril 2012. Cette assemblée générale extraordinaire statuera sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves selon une parité de 1 action nouvelle pour 5 anciennes avec jouissance le 01-01-2012, le capital sera porté de 11.000.000 Dinars à 13.200.000 Dinars.

### ASSURANCES SALIM

Le Conseil d'Administration tenu le 12 avril 2012 a décidé de proposer à l'A.G.O un dividende de 0,700 DT par action au titre de l'exercice 2011.

### CARTHAGE CEMENT

La société Carthage Cement informe ses actionnaires que conformément aux dispositions de l'article 11 du décret loi n° 2011-68 du 14 juillet 2011 relatif à la création d'une commission nationale de gestion des avoirs et des fonds objets de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat, et sur proposition de Monsieur le Ministre des Finances, Président de la dite commission, les changements suivants ont été opérés :  
□ Au niveau de Carthage Cement : le conseil d'administration a décidé la désignation de Monsieur Kilani Bouchahou en tant qu'administrateur représentant de l'Etat (soumis à ratification de l'Assemblée Générale), la nomination de Monsieur Kilani Bouchahou en tant que Président du conseil d'administration et la nomination de Monsieur Riadh Ben Khalifa en tant que Directeur Général de Carthage Cement.  
□ Au niveau de la société Bina Corp détenant 50,3% du capital de Carthage Cement et un siège dans son conseil d'administration : cooptation de Monsieur Kilani Bouchahou en tant qu'administrateur représentant de l'Etat et nomination de Monsieur Riadh Ben Khalifa en tant que Président Directeur Général de Bina Corp  
□ Au niveau de Bina Holding détenant 60% du capital de Bina Corp et un siège dans le conseil d'administration de Carthage Cement: cooptation de Monsieur Riadh Ben Khalifa en tant qu'administrateur représentant de l'Etat et sa nomination en tant que Directeur Général de Bina Holding  
Suite à ces nouvelles nominations et sur la base des dispositions de l'article 2 du même décret loi n° 2011-68 concernant la gestion des biens confisqués ou récupérés en faveur de l'Etat, l'administration judiciaire a été levée au niveau de Carthage Cement en date du 16 avril 2012.

### SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS SO.T.E.TEL

**SOTETEL monte une alliance avec le Groupe Telnet pour développer les activités d'ingénierie et du déploiement des réseaux de télécoms à l'export sur le marché algérien.**  
SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING présent en Algérie à travers sa filiale « DB Algeria » ont décidé de monter une alliance stratégique pour le développement à l'export de leurs activités d'ingénierie et déploiement des réseaux de télécommunications fixes et mobiles en Algérie.  
Conscientes de l'importance stratégique du marché algérien pour le développement de leurs activités à l'export, les deux entreprises Tunisiennes ont décidé d'associer leurs compétences dans le domaine d'ingénierie et de déploiement des réseaux filaires et en fibres optiques ainsi que des réseaux mobiles (2G, 3G,...). Cette alliance tuniso-tunisienne entre SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et par la suite sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape.  
Rappelons que SOTETEL qui s'est déjà lancée à l'export depuis des années, d'une part, sous la forme de coopération bilatérale avec des équipementiers de renommée internationale couvrant plusieurs pays dans le monde et d'autre part en participation directe avec les clients finaux en Afrique; vient de parachever une stratégie de croissance de son activité, notamment pour les trois prochaines années 2012-14 à travers le développement important à l'export de son offre de service. De même le Groupe TELNET HOLDING via sa filiale Data BOX dispose d'un fort savoir faire à l'export à travers une importante activité d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications depuis 2002 couvrant la zone Europe, d'Afrique et Moyen Orient en partenariat avec plusieurs équipementiers et constructeurs des technologies de télécommunications et de sécurisation des sites sensibles.  
Cette alliance permettra d'une part au Groupe TELNET HOLDING de bénéficier des fortes compétences de SOTETEL dans la mise en place des réseaux fixes; filaires et en fibres optiques; et les réseaux mobiles (2G,3G,...) pour renforcer son positionnement régional dans ce domaine, et d'autre part à SOTETEL de consolider ses références à l'étranger en tirant profit de la forte expérience du Groupe TELNET HOLDING à l'export afin d'assurer la croissance de ses activités à l'export comme cela était indiqué lors de sa communication financière organisée le 28 mars 2012 au profit de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB) pour présenter son « Business Plan » pour la période 2012-2014.  
A cet effet, SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING à travers sa filiale DB Algeria viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec un équipementier de télécoms leader dans son domaine, ce qui permettra aux deux entreprises d'être acteurs principaux dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie avec d'autres équipementiers.

## AVIS DES SOCIETES

### TELNET HOLDING SA

Le Groupe TELNET HOLDING monte une alliance avec SOTETEL pour développer les activités d'ingénierie et du déploiement des réseaux de télécoms à l'export sur le marché algérien. Le Groupe TELNET HOLDING présent en Algérie à travers sa filiale « DB Algeria » et SOTETEL ont décidé de monter une alliance stratégique pour le développement à l'export de leurs activités d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications fixes et mobiles en Algérie.

Conscientes de l'importance stratégique du marché algérien pour le développement de leurs activités à l'export, les deux entreprises Tunisiennes ont décidé d'associer leurs compétences dans le domaine d'ingénierie et de déploiement des réseaux filaires et en fibres optiques ainsi que des réseaux mobiles (2G, 3G,...). Cette alliance tuniso-tunisienne entre le Groupe TELNET HOLDING et SOTETEL permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et par la suite sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape.

Rappelons que le Groupe TELNET HOLDING via sa filiale Data BOX dispose d'un fort savoir faire à l'export à travers une importante activité d'ingénierie et de déploiement des réseaux de télécommunications depuis 2002 couvrant la zone Europe, d'Afrique et Moyen Orient en partenariat avec plusieurs équipementiers et constructeurs des technologies de télécommunications et de sécurisation des sites sensibles. De même SOTETEL qui s'est déjà lancée à l'export depuis des années, d'une part, sous la forme de coopération bilatérale avec des équipementiers de renommée internationale couvrant plusieurs pays dans le monde et d'autre part en participation directe avec les clients finaux en Afrique; vient de parachever une stratégie de croissance de son activité, notamment pour les trois prochaines années 2012-14 à travers le développement important à l'export de son offre de service.

Cette alliance permettra d'une part au Groupe TELNET HOLDING de bénéficier des fortes compétences de SOTETEL dans la mise en place des réseaux fixes; filaires et en fibres optiques; et les réseaux mobiles (2G,3G,...) pour renforcer son positionnement régional dans ce domaine, et d'autre part à SOTETEL de consolider ses références à l'étranger en tirant profit de la forte expérience du Groupe TELNET HOLDING à l'export afin d'assurer la croissance de ses activités à l'export comme cela était indiqué lors de sa communication financière organisée le 28 mars 2012 au profit de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB) pour présenter son « Business Plan » pour la période 2012-2014.

A cet effet, SOTETEL et le Groupe TELNET HOLDING à travers sa filiale DB Algeria viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec un équipementier de télécoms leader dans son domaine. Ce qui permettra aux deux entreprises d'être acteurs principaux dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie avec d'autres équipementiers.

### SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré, réuni le Mercredi 25 Avril 2012, a décidé de proposer à l'assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le **5 Juin 2012**, la distribution de **0,325** Dinar par action au titre de dividende de l'exercice 2011.

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 12 avril 2012 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2011.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 15H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0,380 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 16H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.500.000 DT à 12.000.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

### SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité de la Société de production Agricole Teboulba « SOPAT »

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions « SOPAT » et l'intermédiaire en bourse MENA CAPITAL PARTNERS « MCP » informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 20 avril 2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société de production Agricole Teboulba «SOPAT » est rentré en vigueur le 31 décembre 2007.

A la date de clôture du contrat, soit le 20 avril 2012, ce contrat est composé de quatre vingt et un mille six cent soixante dix neuf (81 679) actions et de cent quinze mille six cent dix huit (115 618) dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

### EL WIFACK LEASING

Le Conseil d'Administration de la société El Wifack leasing, réuni le 27.03.2012, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire et de lui proposer :

- Une augmentation du capital de 10 MD pour le porter de 15MD à 25 MD en deux tranches de 5MD chacune :
- La première tranche sera réalisée au cours de l'exercice 2012, à libérer totalement à la souscription, par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison d'une (1) action nouvelle souscrite pour trois (3) actions anciennes, au prix d'émission de 13 dinars, soit 5 dinars de nominal et 8 dinars de prime d'émission.
- La date de réalisation de la deuxième tranche sera fixée par le Conseil d'Administration.
- Une mise à jour des statuts de la société.

Le Conseil a délégué au président directeur général de fixer la date et le lieu de la tenue cette assemblée.

Le même Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Khemis BABA, directeur administratif et financier de la société, en tant que Directeur Général Adjoint et ce à partir du 01.04.2012.

### SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A. AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 19 Avril 2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28 février 2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date au **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissances des actions nouvelles gratuites :**  
Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2011**.

**Admission et cotation en bourse :**

- ♦ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.
- ♦ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ♦ Les droits d'attribution (code ISIN: TN0001400720 ; Mnémo: SPD12) seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

**Prise en charge par la STICODEVAM:**  
Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charges par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Sur décision du Conseil d'Administration du 05 Avril 2012, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 17 Mai 2012 à 16 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2011 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2011 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2011 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2011 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2011 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2011 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Reclassement des réserves pour risques généraux ;
7. Acceptation de la démission d'un administrateur ;
8. Nomination d'Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaire Aux Comptes ;
10. Emission d'Emprunts Obligataires ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

### SOCIETE ADWYA

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le vendredi 27 Avril 2012 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 31 mai 2012 à 10 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011.
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2011.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011,
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

### SOCIETE ADWYA

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le vendredi 27 Avril 2012 informe les actionnaires de la société que Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 31 mai 2012 à 11.30 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (01) action nouvelle contre cinq (05) anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012. Le capital serait ainsi porté de 11.000.000 Dinars à 13.200.000 Dinars,
2. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

# AVIS DES SOCIETES

## SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE- AUGMENTATION DE CAPITAL

### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 06/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30MD pour le porter de 45MD à 75MD. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 06/12/2010, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 16/12/2011 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital.

Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 30MD par souscription en numéraire et l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront émises, à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 30MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

« Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*.

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

### Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

### Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « Tunis Re » et ce, dès la réalisation de l'opération.

### Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

### But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Renforcer de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolider sa position sur le marché local et renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroître sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développer son expertise métier et renforcer ses actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développer ses compétences.

### Renseignements généraux sur les titres émis

#### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

**Régime fiscal applicable** : Droit commun. Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

#### Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Cotation en bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 16/04/2012, droits de souscription détachés.

#### Admission et cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront admises et négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380058 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0773 en date du 29 mars 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunis Re », de BNA Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de « Tunis Re » relatifs au premier trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20/04/2012.

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Mardi 15 Mai 2012 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2011.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2011 du Groupe ALKIMIA.
- 5- Quitus aux Administrateurs.
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2011.
- 7- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé par son Intermédiaire en bourse sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée .

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée .

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire aux Bureaux de la Société au 67, Avenue Jugurtha – Mutuelleville – TUNIS.

## SOCIETE ARTES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 28 Avril 2012 a décidé de proposer:

- 1- La distribution d'un dividende de 0 ,550 Dinar par action.
- 2- Une Augmentation du capital de 12 750 000 Dinars par incorporation des résultats reportés, en deux tranches comme suit:
  - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, durant l'année 2012 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2012. Le capital sera porté de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars.
  - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour (05) actions anciennes, durant l'année 2013 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2013. Le capital sera porté de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars.
- 3- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et lieu de l'AGO, seront fixés ultérieurement.
- 4- La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et le lieu de l'AGE, seront flxés.ultérieurement.

# AVIS DES SOCIETES

## SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER AUGMENTATION DE CAPITAL

### Caractéristiques et modalités de l'opération

#### But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre d'un important programme d'investissement avoisinant les 33 MD dont l'objectif est de doubler la capacité de production. Ce montant total des investissements s'intègre dans le cadre du deuxième plan de mise à niveau qui s'étale sur la période 2009-2012.

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le 10/01/2012, a décidé d'augmenter le capital social de 12 632 500 Dinars à 13 264 125 Dinars soit un montant de 631 625 DT par l'émission de 631 625 actions nouvelles au prix d'émission de 8,750 DT soit 1 de valeur nominale et 7,750 DT de prime d'émission.

L'assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités de l'augmentation de capital ainsi que la date de jouissance des nouvelles actions.

L'assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscripteurs n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, de recourir à la faculté prévue par l'alinéa 3 de l'article 298 du code des sociétés commerciales et d'offrir les actions non souscrites dans les délais légaux, au public.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration du 15/03/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions au 01/01/2012.

#### Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 631 625 DT par souscription en numéraire et par émission de 631 625 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **8,750 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 7,750 DT de prime d'émission.**

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

▣ **A titre irréductible** : A raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

▣ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### Période de souscription

La souscription aux 631 625 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 24/04 / 2012 au 09/ 05/ 2012 inclus\*.

#### Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public du 14/05/2012 au 16/05/2012 inclus. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

#### Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTUVER exprimées dans le cadre des souscriptions à titre irréductible et réductible relatives à la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, Axis Capital Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,750 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 7,750 DT représentant la valeur de la prime

d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 100 028 1192 0037 35 35 ouvert auprès de l'ATB agence Mégrine.

#### Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 09/05/2012 à 17h00 à Axis Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM)

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par l'IAM), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de la STICODEVAM à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

#### Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Axis Bourse en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### Date de jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 01/01/2012.

#### Renseignements généraux sur les titres émis

**Forme des actions** : Nominative

**Catégorie** : Ordinaire

**Libération** : Intégrale

**Jouissance** :

▣ **Actions anciennes** : A partir du 01/01/2011

▣ **Actions nouvelles** : A partir du 01/01/2012

#### Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

#### Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

#### Marché des titres

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Admission et Cotation des titres

##### Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 12 632 500 actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 24/04/2012, droits de souscription détachés.

##### Admission et Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 631 625 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 24/04/2012 au 09/05/2012 inclus\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

##### Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

##### Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0006560122 » durant la période de souscription préférentielle du 24/04/2012 au 09/05/2012 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0006560130 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Axis Bourse - Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus, visé par le CMF sous le numéro 12 - 776 en date du 06/04/2012 est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société SOTUVER - Nouvelle Zone Industrielle 1111 Djbel El Oust K21 Route de Zaghuan Délégation Bir M'Chargua BP n48 Gouvernorat de Zaghuan - , auprès de Axis Capital Bourse - Intermédiaire en bourse- ainsi que sur le site internet du conseil du marché financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier et, pour tout placement sollicité après le 30/04/2012, des états financiers de l'émetteur arrêtés le 31/12/2011.**

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/05/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.